

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE LA BAIE DE SOMME

Le Président de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme

Décision n° CT/2018.81

- Vu l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques
- Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment les articles L2224-8 et L2224-12
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment l'article L1331-8
- Vu la délibération 2017.007 en date du 2 janvier 2017 par laquelle le Conseil Communautaire délègue une partie de ses attributions au Président
- Vu l'arrêté préfectoral du 23 juin 2017 portant approbation des statuts de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme au 1^{er} juillet 2017

D É C I D E

Article 1 : Les tarifs encadrant les missions du Service Public d'Assainissement Non Collectif sont établis comme suit :

a) Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter :

- A1) **redevance de contrôle de conception** de l'installation d'assainissement non collectif applicable après délivrance de l'avis : **150€ net de taxes**
- A2) **redevance de contrôle de bonne exécution** des travaux de l'installation d'assainissement non collectif : **Gratuit**

b) Contrôle des installations existantes :

- B1) **redevance forfaitaire de contrôle périodique** de bon fonctionnement et d'entretien, applicable après établissement et envoi d'un rapport de visite : **80€ net de taxes**
- B2) **redevance forfaitaire de contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier**, applicable après établissement et envoi d'un rapport de visite : **140€ net de taxes**

c) Pénalité financière pour non-respect de ces obligations par le propriétaire : **160€ net de taxes**

Article 2 : Mme la Directrice Générale des Services de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme et Monsieur le Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne d'assurer l'exécution de la présente décision.

Abbeville, le 2 juillet 2018

Pour ampliation

Le Président de la C.A.B.S.

Nicolas DUMONT

Le Président de la C.A.B.S.

Nicolas DUMONT

